

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	12/09/2024
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	23

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (23) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FONTAINE Hubert, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, MOLIERES Jacques, GARRIC Benoît, NESPOULOUS Régine, REYNES Jean-Michel, WENZEK Laurence.

Excusés ou absents (19) :

BARBEZANGES Jacques, CAYRON Vivian, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LOPEZ Sylvie, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian.

Délégués absents ayant donné procuration (3) :

M. MARTY François a donné procuration à M. CALVET Jean-Marc
M. BOUYSSIE Jean Michel a donné procuration à M. DELPECH Michel
M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. BORIES André

Secrétaire de séance : COUFFIGNAL Sylvain

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Validation du Procès-verbal du Comité syndical du 05 mars 2024
- Approbation du compte de gestion 2023
- Désignation du Président de séance pour le compte administratif 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectations des résultats 2023
- Contribution 2024 des membres
- Examen et adoption du budget primitif 2024

1- Désignation du secrétaire de séance

Sylvain COUFFIGNAL est désigné secrétaire de séance.

2- Validation du procès-verbal du comité syndical du 03 avril 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 03 avril 2024 est soumis au vote.

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, valide, à l'unanimité, le procès-verbal du 03 avril 2024.**

3- Adefpat : Convention cadre 2024-2026

L'ADEFPAT (Association pour le développement par la Formation des Projets, Acteurs et territoires) a pour mission de développer l'économie, la vitalité, l'attractivité et la qualité de vie des territoires par la montée en compétence individuelle, collective et territoriale. Elle vise à soutenir les initiatives individuelles ou collectives de création d'activités en milieu rural au travers des missions suivantes :

- **l'accompagnement** des porteurs de projets et des territoires
- **l'expérimentation** et **l'innovation** territoriale
- la **professionnalisation** et la **coopération** entre acteurs du développement

Compte-tenu des compétences développées par cette association, l'ADEFPAT est un partenaire privilégié du PETR Centre Ouest Aveyron afin de pouvoir mobiliser ses moyens pour accompagner par la formation-développement des porteurs de projets du territoire.

Il convient de renouveler le cadre de conventionnement établi entre l'Adefpat et le PETR.

Le PETR cotise à l'ADEFPAT pour le compte des 9 EPCI du Territoire.

⇒ **Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :**

- **Valider la convention cadre avec l'ADEFPAT,**
- **Autoriser le Président à signer la convention et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette opération.**

4- Leader : Conventionnement et programme 2023-2027

1- Stratégie

La stratégie du GAL Centre Ouest Aveyron pour le programme LEADER 2023-2027 a pour base le projet de territoire du PETR. Elle se décline en 5 fiches-actions :

- Fiche-Action 1 : Développement économique équilibré
- Fiche-Action 2 : Vitalité et attractivité
- Fiche-Action 3 : Adaptation et résilience environnementale
- Fiche-Action 4 : Coopération
- Fiche-Action 5 : Animation et gestion

Ces deux dernières (FA4 et 5) sont communes à tous les GAL d'Occitanie et sont rédigées par la Région.

2- Maquette

Sur la base des projets recensés jusqu'à présent et de la consommation de l'enveloppe sur le précédent programme (2014-2022), il est proposé la répartition prévisionnelle de l'enveloppe suivante :

Fiche Action LEADER 2023-2027	LEADER 2014-2022 Répartition prévisionnelle	%	LEADER 2014-2022 Réalisé	%	LEADER 2023-2027 Répartition prévisionnelle	%
1 Développement Economique	1 848 452 €	44%	1 706 761 €	42%	1 180 300 €	45%
2 Attractivité et vitalité	1 743 004 €	42%	1 822 453 €	45%	901 750 €	34%
3 Adaptation et résilience environnementale	157 054 €	4%	140 070 €	3%	238 060 €	9%
4 Coopération	95 000 €	2%	75 708 €	2%	55 000 €	2%
5 Animation	314 900 €	8%	289 735 €	7%	270 000 €	10%
Total	4 158 410 €	100%	4 034 728 €	100%	2 645 110 €	100%

3- Périmètre

Le périmètre du GAL 2022-2027 comprend 8 EPCI soit 115 communes et 98 501 habitants.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- Valider la stratégie du GAL Centre Ouest Aveyron
- Valider le projet de fiches-actions et modifications à venir ;
- Valider la répartition de l'enveloppe FEADER telle que présentée ci-dessus ;
- Valider le projet de convention
- Valider le périmètre du GAL
- Autoriser le Président du PETR à signer tous les actes en lien avec le GAL pour la durée de la programmation 23/27

5- Dotation Innovation Expérimentation de la Région

Dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie, la **dotation régionale en faveur de l'innovation et de l'expérimentation (DIE) dans les territoires ruraux et de montagne** est reconduite jusqu'en 28.

✓ Conditions spécifiques d'éligibilité

- Chaque territoire peut définir 1 ou 2 thématiques sur la durée du Contrat, 3 pour les territoires de montagne

- Les thématiques doivent revêtir un caractère innovant marqué pour le territoire concerné répondant aux enjeux du Pacte Vert. La dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.

✓ Dépenses éligibles

Dépenses d'investissement (travaux et équipements) uniquement.

✓ Modalités de calcul du financement régional

Chaque Contrat Territorial Occitanie rural et/ou de montagne peut mobiliser une enveloppe annuelle au titre de la Dotation Innovation et Expérimentation de :

- 100 000€ pour les territoires de montagne ayant défini 3 thématiques.

- un taux maximum d'intervention de 25% des dépenses éligibles, porté à 50% pour la thématique spécifique montagne dans les territoires concernés.

- Les taux maximums seront réservés aux projets les plus exemplaires.

✓ Thématiques pour le CTO du PETR

Il est proposé de calquer les thématiques de la DIE sur les fiches actions du futur programme LEADER afin qu'elles puissent, le cas échéant, apporter le co-financement public indispensable aux porteurs de projet privés dans le cadre de LEADER.



REPENSER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR UN TERRITOIRE COMPÉTITIF ET VERTUEUX



CONSOLIDER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ POUR FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE ET ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS



GÉRER DURABLEMENT ET VALORISER LOCALEMENT LES RESSOURCES ET LES MILIEUX

Les projets de thématiques sont annexés à la présente délibération.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- Valider les thématiques DIE ci-annexées
- Acter que le taux maximal de subvention de 50% est affecté à la thématique 3 « Adaptation et résilience environnementale »

6- Actualités sur la contractualisation : CTO - ATI FEDER - CRTE

CTO Mise en œuvre du Contrat 2024

Programmation 2024

A l'issue de la consultation écrite lancée en juillet 2024 auprès des 8 EPCI relevant du CTO du PETR, la maquette 2024 régionale a été validée :

- 67 dossiers
- 26M € d'investissement
- 3 171 423 € de demande de subvention régionale

Certains projets ont déjà pu bénéficier d'une subvention Région, les autres pourront passer prochainement en CP, sous réserve de complétude des dossiers et d'éligibilité des dépenses présentées.

Il est rappelé que la Région applique maintenant strictement les règles de caducité des demandes de paiement pour les subventions attribuées. Le financement régional devient caduc de plein droit :

- Si la première demande de versement n'intervient pas dans le délai de 3 ans à compter de la date de la délibération d'attribution du financement
- Si la dernière demande de versement n'intervient pas dans le délai de 2 ans à compter de la date de fin de réalisation

Pour les maîtres d'ouvrage qui n'ont pas encore effectué de demande de paiement, et qui souhaitent obtenir une prolongation de délais, il est possible d'en faire la demande par écrit au moins 3 mois avant la date d'échéance de ce délai de caducité, sans garantie toutefois qu'il sera accordé.

Le PETR a pris contact avec les collectivités concernées par ces règles de caducité d'ici à fin 2024 pour les en informer, en s'appuyant sur les tableaux des maquettes financières annuelles. Le travail sera ensuite poursuivi pour les dossiers dont la caducité sera effective en 2025.

ATI FEDER

La Région a procédé à la priorisation des projets présentés sur le PETR, les dossiers surlignés en vert dans le tableau ci-dessous ont été sélectionnés. Ils vont pouvoir être instruits par la Région et devraient bénéficier d'une subvention FEDER, sous réserve d'éligibilité des dépenses présentées, sur la base des montants maximum indiqués.

Bénéficiaire	Description du projet	Coût prévisionnel du projet (HT)	Montant FEDER maximum	Dépôt e-synergie	Avis de pré-sélection
Association Rouergue Vacances Loisirs	développement du village vacances de Pont les Bains par une offre hôtelière 3 étoiles	634 398 €	190 320 €	15/06/23	Copil 11/07/23
Commune de Marcillac	requalification de l'ancien presbytère en pôle culturel	1 841 922 €	212 334 €	30/05/24	Copil 11/07/23 à représenter au Copil du 18/09/24
Commune de Colombières	réhabilitation d'une ancienne scierie en salle d'animation à vocation sociale et culturelle	384 793 €	62 000 €	24/07/23	Copil 11/07/23
Commune de Lanuéjols	création d'un équipement structurant en centre-bourg	2 018 940 €	200 000 €	NON RETENU LISTE DOSSIERS PRIORITAIRES	
CC OAC	réhabilitation d'un bâtiment à La Fouillade pour créer une MSP	1 933 018 €	600 000 €	à présenter au Copil du 18/09/24	
CC Conques Marcillac	nouvel office de tourisme à Conques	1 915 259 €	500 000 €	NON RETENU LISTE DOSSIERS PRIORITAIRES	

Deux de ces projets ont été présentés en comité de pilotage qui s'est réuni ce 18 septembre afin de recevoir un avis de pré-sélection.

Concernant les deux projets non retenus dans la liste de priorisation de la Région, ils sont mis en attente et pourront être réexaminés si des crédits FEDER sont à nouveau disponibles. Cette hypothèse étant incertaine, Le PETR accompagnera les maîtres d'ouvrage pour étudier la possibilité de réorienter leurs projets sur le programme LEADER ou d'autres financements.

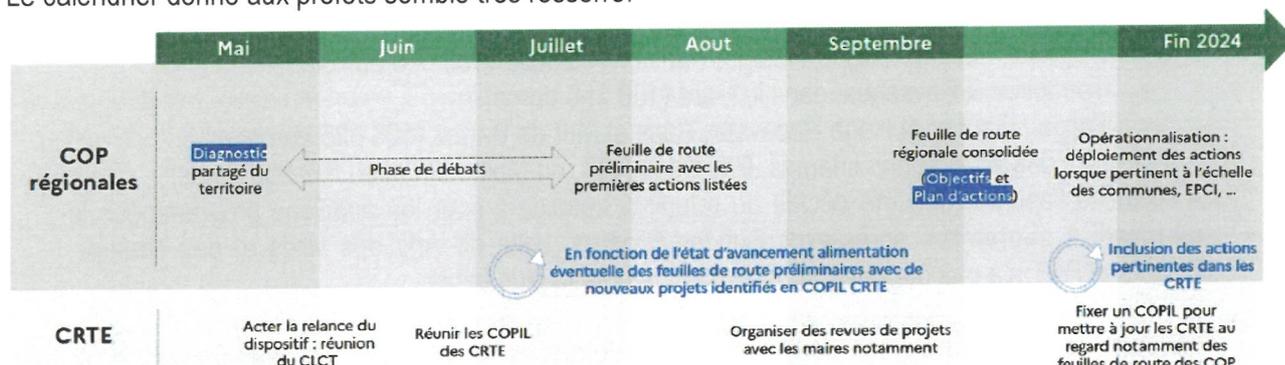
CRTE Nouveaux objectifs et mise en œuvre 2024

Nouvelles orientations pour relancer l'animation des CRTE

Initialement appelés en 2021 « contrats de relance et de transition écologique », les CRTE deviennent les « **Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique** ».

L'instruction du 30 avril 2024 est venue relancer la dynamique CRTE, consolider la méthode et préparer la concrétisation des ambitions issues des COP régionales. Elle définit un calendrier commun pour actualiser les CRTE d'ici la fin de l'année et préparer la programmation de fin de mandat (2024-2026).

Le calendrier donné aux préfets semble très resserré.



Mise en œuvre 2024 en Aveyron

La Préfecture de l'Aveyron a organisé le 2 juillet une réunion sur la relance des CRTE et a proposé le calendrier suivant :

- 2 juillet 2024 : réunion de l'ensemble des porteurs de CRTE
- Entre le 1er septembre et le 15 septembre 2024 : organisation de revues de projets avec les maires et les co-financeurs à l'échelle de chaque CRTE (objectifs : prioriser les projets à inscrire dans la maquette pluriannuelle)
- Septembre 2024 : feuille de route régionale de la COP
- Octobre - Novembre 2024 : Réactualisation des CRTE au vu de la feuille de route de la COP et adoption en Comité de pilotage
- Décembre 2024 : signature officielle des CRTE réactualisés

Sur cette base, le PETR a proposé la méthodologie suivante :

- Revue de projets : consultation des Maires lancée mi-juillet demandant aux communes et aux communautés de communes de mettre à jour d'ici le 6 septembre 2024 le Programme Pluriannuel de Projet et d'Investissement (PPPI) que nous avons demandé de compléter en 2022 dans le cadre du CTO. **Méthodologie Validée par l'Etat, recensement en cours**
- Le Sous-Préfet a sollicité le PETR pour organiser une réunion spécifique au CRTE avec les Présidents d'EPCI **le 23/10 de 10h à 12h.**
- Présentation des nouvelles modalités du CRTE en conférence des maires à l'automne en présence des services de l'Etat. **Date prévisionnelle : 28/11/24 17h**

Conférence des Maires

Il est proposé de réunir la Conférence des Maires en novembre 2024 consacrée aux financements en lien avec les contractualisations portées par le PETR : LEADER, ATI FEDER, CRTE et CTO. Les partenaires institutionnels que sont l'Etat, la Région et le Département seraient invités.

Lors de cette Conférence des Maires, il est proposé également d'organiser une séance collective de signature du CTO et des contrats et avenants BCO. **Date prévisionnelle : 28/11/24 17h (en attente de confirmation de la part des partenaires financiers)**

⇒ Le Comité syndical prend connaissance de ces informations.

7- Lancement du Plan Paysage

Le marché pour la réalisation d'un plan paysage a été lancé le 21 mai avec une date limite de réception des offres le 16 juillet. Le plan paysage a pour objectif de disposer **d'un diagnostic, d'enjeux, d'une stratégie et d'un plan d'actions qui pourra se décliner via des outils opérationnels qui pourront éventuellement être annexés aux PLUi et préciser les enjeux paysagers et patrimoniaux du SCoT**, tout en alimentant ses futures évolutions.

Le PETR a reçu les 5 offres qualitatives :

- CAUDEX, basé à Lyon (103 320 euros)
- L'agence Polis et l'Atelier Refuge, Paris et Toulouse (102 050 euros)
- Territoires & Paysages, dans le Gard (108 750 euros)
- Folléa / Gautier et Hugo Receveur, Paris et Mur de Barrez (106 825 euros)
- Arts des villes et des champs, Pivadis et R&T, du Maine et Loire (109 550 euros)

A l'issue de l'analyse, il a été décidé de retenir 4 candidats pour les auditions programmées le **mercredi 4 septembre** après-midi. Sur les 5 offres, celle de Arts des villes et des champs, Pivadis et R&T n'a pas été retenue, atteignant la note la plus faible.

Déroulé des auditions : Les auditions se sont déroulées en présence de Jean-Eudes Le Meignen, Karine Clément, Jean-Marie Lacombe, Marie-Dominique Albinet du CAUE, Alain Guglielmetti de la DREAL Sophie Roudil et Sandrine Molinié du PETR. Elles ont permis d'évaluer la compréhension générale du cahier des charges, les compétences et l'expérience des bureau d'études et de vérifier qu'ils aient bien saisi les enjeux et le contexte de la mission.

⇒ **Le Comité syndical prend connaissance de ces informations.**

8- Rapport d'activités 2023 du PETR

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le PETR Centre Ouest Aveyron doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, à ses EPCI membres, un rapport retraçant l'activité du syndicat. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les présidents des EPCI à leur assemblée délibérante. Il appartient au comité syndical de prendre acte du rapport d'activités 2023 du PETR Centre Ouest Aveyron.

⇒ **Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de prendre acte du rapport d'activités 2023 du PETR Centre Ouest Aveyron**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Rodez, le **28 NOV. 2024**

Sylvain COUFFIGNAL,
Secrétaire de Séance



Jean-Eudes LE MEIGNEN,
Président

